

# ARCUS

## Information des clients de la société ARCUS FINANCE SA

### INFORMATIONS GENERALES

La société ARCUS FINANCE SA (ci-après appelée « Arcus Finance ») est une société anonyme de droit suisse dont le siège social est à Genève et l'adresse au 12, rue François-Bonivard, site web [www.arcus-fin.ch](http://www.arcus-fin.ch). Arcus Finance fournit à ses clients des prestations de gestion de fortune, de conseil en placements financiers et d'exécution.

Les prestations financières fournies sont soumises à la loi sur les établissements financiers LFin et à loi fédérale sur les services financiers LFin. Arcus Finance est affiliée à l'organisme d'autorégulation de l'AOOS Société Anonyme Suisse de Surveillance, Rue Rousseau 30, 1201 Genève, site web [www.aos.ch](http://www.aos.ch), qui est lui-même autorisé et contrôlé par la FINMA.

L'AOOS surveille et contrôle Arcus Finance en vue de s'assurer du respect des lois et des bonnes pratiques dans son activité de gestionnaire de fortune.

Arcus Finance est affiliée à OFS Ombud Finance Suisse, Rue du Conseil Général 10, 1205 Genève, site web <https://ombudfinance.ch>. En cas de désaccord éventuel, les clients peuvent s'adresser à OFS, l'organe de médiation.

### OFFRE DE SERVICES ET DE MARCHÉ

Arcus Finance fournit ses prestations de conseils en placement et de gestion de fortune en toute indépendance par rapport aux banques et aux fournisseurs de produits financiers. Aucun rapport d'exclusivité n'est établi. Arcus Finance offre une palette de mandats avec différentes stratégies de placements adaptées à la situation financière et personnelle de ses clients.

Arcus Finance peut recommander au client, à sa demande, les banques dépositaires et les négociants en valeurs mobilières qui, à ses yeux, présentent les meilleures garanties en termes de tarifs et de qualité (best execution). Sont également pris en compte la taille de la fortune du client et la proportion qu'en représente le volume global des actifs sous gestion chez Arcus Finance.

### DESCRIPTION DU TYPE ET DE L'ETENDUE DES INFORMATIONS RELATIVES AUX RISQUES ENCOURUS

L'investissement dans un instrument financier, quel qu'il soit, comporte toujours un risque de perte même en cas d'investissement prudent. Il est déterminant pour Arcus Finance de fournir au client des prestations adaptées à sa situation patrimoniale.

Dans la mise en place des stratégies d'investissement, Arcus Finance propose un mélange de lignes directes, de fonds de placements et de produits structurés. La stratégie de placement permet d'obtenir les résultats escomptés lorsqu'elle est suivie sur une période suffisante. Arcus Finance ne garantit pas le résultat de la stratégie. Le client est informé que le potentiel de hausse ou de baisse du portefeuille est lié aux risques usuels qui comportent les risques de cours, de change, d'autres éléments généraux pouvant influencer les marchés ou des facteurs particuliers concernant l'émetteur.

Les caractéristiques et risques liés aux instruments financiers sont décrits dans la brochure de l'association suisse des banquiers remise lors de la signature du mandat « Risques inhérents au commerce d'instruments financiers ». Arcus Finance se tient à disposition du client pour donner toute information supplémentaire en cas de besoin.

## RELATION CLIENT - SOCIETE – BANQUE

Arcus Finance gère les valeurs patrimoniales du client déposées en banque en s'appuyant sur une procuration limitée aux actes de gestion. Elle conclut avec son client un contrat écrit de gestion de fortune. Ce contrat détermine les tâches et les compétences d'Arcus Finance, ainsi que les droits du client. Les informations juridiques sont réglées par le mandat et les conditions générales

Le client s'engage à communiquer la présente feuille d'information ainsi que les conditions générales et mandats aux autres titulaires, bénéficiaires ou détenteurs de contrôles.

## CONFLITS D'INTERETS

Arcus Finance exerce ses activités avec diligence et dans l'intérêt du client.

Arcus Finance peut être notamment exposé à des risques de conflits d'intérêts dans le cadre de l'approche de la gestion et du choix des investissements. Arcus Finance peut recommander des investissements spécifiques tels que des produits structurés pour lesquels la société propose la structuration ou des fonds de placement pour lesquels la société fournit des conseils en investissement. Pour pallier à de tels conflits d'intérêts potentiels, Arcus Finance, dans une saine répartition des risques applique des règles de diversification. De plus, le choix des investissements est effectué par Arcus Finance selon un processus d'investissement rigoureux.

Arcus met en place toute mesure organisationnelle permettant d'éviter les conflits d'intérêts pour protéger les clients d'éventuels préjudices. Arcus Finance s'engage à ce que l'intérêt du client soit équitablement pris en compte. Si un préjudice au détriment du client ne peut être évité, le conflit d'intérêt sera communiqué au client.

Arcus Finance peut recevoir de tiers, notamment des banques dépositaires, d'émetteurs ou de promoteurs de produits financiers, des avantages pécuniaires en rétrocessions et des avantages non pécuniaires comme des analyses financières et des supports de formations.

## REMUNERATION DES SERVICES DE LA SOCIETE

Les conditions tarifaires renseignent sur la rémunération des services fournis par Arcus Finance. La grille tarifaire est remise à la signature du mandat et est à disposition du client sur simple demande.

Arcus Finance peut percevoir des commissions de conseil en rémunération de ses activités de conseiller auprès de fonds de placement.

Arcus peut également percevoir des commissions ou rétrocessions de la Banque ou d'autres tiers, calculées tant sur le volume des opérations que sur le montant des avoirs.

Dans le cadre de ses activités, ARCUS peut être amené à distribuer des produits financiers émis par des tiers et percevoir à cet effet une commission de distribution ou d'autres formes de rémunération. Cette rémunération de distribution de fonds de placement et de produits structurés varie en fonction du type de produit concerné. L'ordre de grandeur de ces commissions est de 0 à 1 % du montant des avoirs investis dans lesdits produits.

De plus, les banques dépositaires peuvent reverser à ARCUS une partie des frais et commissions facturés aux clients sur les transactions que ARCUS génère pour les clients (commissions fiduciaires et de courtage, frais de structuration des produits structurés, marges forex) ainsi que sur les frais de garde et d'administration. Cette rémunération est de l'ordre de 0 à 50 %.

Arcus Finance indique au client le montant prévisible des rétrocessions lors de la signature du mandat de gestion. Le client renonce expressément à ce que les rétrocessions perçues lui soient versées.